

L'élève ou l'étudiant scolarisé au lycée Camille Jullian doit choisir une qualité lors de son inscription.

LES DIFFÉRENTES QUALITÉS :

- **Externe :** ne déjeune pas au self ;
- **Demi-pensionnaire 5 jours :** déjeune du lundi au vendredi inclus ;
- **Demi-pensionnaire 4 jours :** déjeune quatre fois et exclut un jour au choix (jour établi pour l'année) ;
- **Interne :** hébergement + restauration complète ;
- **Interne-externé :** restauration complète (petit déjeuner-déjeuner-dîner).

Un tarif est appliqué pour le trimestre quel que soit le nombre de repas pris dans la semaine.

Tout trimestre commencé est dû.

Pour le 1^{er} trimestre, les modifications sont autorisées pendant les 15 premiers jours du mois de septembre, mail à adresser au service de gestion : **gestion.caju.0330023w@ac-bordeaux.fr**

Le choix de la qualité est annuel, exceptionnellement modifiable par trimestre.

La demande de modification doit être signalée par courrier 15 jours avant la fin du trimestre en cours à l'adresse du service de gestion ci-dessus. Aucune demande de modification ne sera acceptée en cours de trimestre.

L'élève ou l'étudiant externe a la possibilité de déjeuner au self **après s'être acquitté du montant du repas auprès du service de gestion (4.11€) en espèces** les lundis 08h00 - 16h00 et les mercredis de 8h00 à 11h00 et **par chèque**, du lundi au vendredi, de 08h00 – 12h30 et 13h30 – 17h00.

LES DIFFÉRENTS MOYENS DE PAIEMENT :

- **Chèques bancaires** (à l'ordre du Lycée Camille Jullian avec au dos du chèque le nom, prénom de l'élève/étudiant)
- **Virement** (avec nom et prénom de l'élève en référence)
- **Espèces** (remises en main propre au service de l'intendance)

L'avis de paiement est adressé au responsable financier de l'élève/étudiant par mail, (les relances par courrier).

Les bourses sont versées la dernière semaine du trimestre en cours. (Ne pas oublier de fournir votre RIB).

En cas de difficultés financières, les familles peuvent demander un paiement échelonné en prenant contact avec le service de gestion dès réception de la facture.

ACCÈS AU SELF :

Les élèves et les étudiants disposent d'une carte magnétique. **Cette carte est obligatoire pour l'accès au self, elle est valable tout au long de la scolarité de l'élève/étudiant.** Une carte est donnée aux nouveaux arrivants.

Si l'élève ou l'étudiant perd sa carte, il devra en faire refaire une auprès du service de l'intendance contre paiement de la somme de 10€.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional et susceptibles d'être modifiés au début de la nouvelle année civile.

RÉGIMES	2ème Trimestre 01/01/2024 au 31/03/2024	3ème Trimestre 01/04/2024 au 05/07/2024	Somme des trimestres	Par jour
DEMI-PENSION 4 jours	155.70 €	129.80 €	285.50	2.60 €
DEMI-PENSION 5 jours	181.80 €	151.50 €	333.30	3.03 €
INTERNAT-EXTERNÉ 5 jours	417.60 €	348.00 €	765.60	6,96 €
INTERNAT 4 nuits	483.00 €	402.70 €	885.70	8.05 €
INTERNAT 5 nuits	522.00 €	435.00 €	957.00	8.70 €
TICKET 1 REPAS	4.11 €			